

## DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé. Nous vous invitons à prendre connaissance des informations suivantes :

### L'entreprise

Dénomination sociale : **CARAT Patrimoine**  
Associés et gérants : Delphine et Christophe RAINERI  
SARL au capital de 100 000 euros  
RCS LYON 789 686 631  
Code NAF : 6622 Z  
Siège social : 11 Quai Général Sarrail - 69006 LYON

### Statuts réglementés

**CARAT Patrimoine** est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurances, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 13002021 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

**Conseiller en Investissement Financier (CIF)**, référencé sous le n° E003406 par l'Association Nationale des Conseillers Financier (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02 et adresse internet : [www.amf.org](http://www.amf.org).

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : Néant.

**Intermédiaire en Assurance (IAS)** en qualité de Courtier en assurance. Positionné dans la catégorie B selon l'article L.520.1 II 1<sup>er</sup>, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier : Néant.

**Courtier en Opération de Banque et en Services de Paiement (COBSP)** : exerce l'intermédiation en vertu d'un mandat du client, à l'exclusion de tout mandat d'un établissement de crédit ou d'un établissement de paiement, et qui ne sont pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un établissement de crédit ou un établissement de paiement.

**Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en service de paiement (MIOBSP)**: en vertu d'un mandat délivré par Cardif Assurance Vie dont le siège social est situé au 1 boulevard Haussmann, 75009 Paris, RCS Paris 732 028 154 et immatriculé auprès de l'ORIAS sous le n°13002144 sous la catégorie d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.



Les activités d'Intermédiaire en assurance ou courtier en assurance, de COBSP et MIOBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : ACPR - adresse courrier : 61 rue Taitbout - 75436 PARIS CEDEX 09. Site internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Par ailleurs, **CARAT Patrimoine** dispose également du statut :

**Agent immobilier** : carte de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° 133598 délivrée par la Préfecture du Rhône. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

**CARAT Patrimoine** possède, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et une Garantie Financière suffisante couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Assurances et Garantie Financière RCP n° 129 518 409  
Souscrite auprès de MMA ENTREPRISE - COVEA RISKS, pour un montant de 1 500 000€ par sinistre, 2 000 000€ pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

**CARAT Patrimoine** s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr).

## Principaux partenaires

La liste ci-dessous n'étant pas exhaustive, elle pourra vous être communiquée sur simple demande.

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
AXA THEMA	Assureur	Intermédiation	Commission
APREP	Courtier	Intermédiation	Commission
AVIP	Courtier	Intermédiation	Commission
COURTAGE ET SYSTEMES APICIL	Courtier	Intermédiation	Commission
GENERALI PATRIMOINE	Assureur	Intermédiation	Commission
PRIMONIAL	Courtier	Intermédiation	Commission
CREDIT FONCIER	Banque	Mandat d'intermédiaire en opération de banque	Commission
FINAVEO-PRO CAPITAL	Dépositaire	Contrat de démarchage	Commission
CARDIF	Banque	Mandat d'intermédiaire en opération de banque	Commission

## Rémunération et Honoraires du professionnel

### Rémunération du professionnel

Par ailleurs, le client est informé que, pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 80 %\* de ceux-ci.



Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie lors de la remise du rapport écrit et une fois les supports choisis par le client connus.

Nous vous rappelons, qu'en application de l'article L 519-6 du code Monétaire et financier, « Il est interdit à toute personne physique ou morale qui apporte son concours, à quelque titre que ce soit et de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, à l'obtention ou à l'octroi d'un prêt d'argent, de percevoir une somme représentative de provision, de commissions, de frais de recherche, de démarches, de constitution de dossier ou d'entremise quelconque, avant le versement effectif des fonds prêtés. Il lui est également interdit, avant la remise des fonds et de la copie de l'acte, de présenter à l'acceptation de l'emprunteur des lettres de change, ou de lui faire souscrire des billets à ordre, en recouvrement des frais d'entremise ou des commissions. »

### Honoraires de conseils

- ◆ Tarif Horaire de base 200€ HT, soit 240€ TTC
- ◆ Bilan patrimonial 1 800€ TTC

### En résumé, il s'agit :

- d'analyser votre patrimoine pour en mesurer les enjeux et risques sur le plan économique, financier, juridique, fiscal et social
  - de dégager un plan d'actions concrètes et conformes à vos objectifs
- ◆ Conseils liés à une rubrique patrimoniale spécifique sur une base de 240 € TTC / heure

#### Notre mission peut consister à :

1. **Vous exposer** la situation existante, ses conséquences économiques, civiles, fiscales ainsi que votre réelle exposition aux risques
2. **Vous soumettre** les améliorations possibles avec les gains escomptés ainsi que les modalités de mise en œuvre
3. **Vous assister** dans la mise en œuvre auprès des fournisseurs ou vos autres conseils (Notaire, Expert-comptable,...)
4. **Vous accompagner** dans le temps à conserver une stratégie cohérente (cf. Suivis)

- **Placements financiers** : analyse de rentabilité, enjeux et cohérence par rapport à vos objectifs et votre profil risque, arbitrages,...
- **Assurance vie** : aspects financiers, analyse juridique et fiscale (clauses bénéficiaires, enjeux successoraux du dénouement,...)
- **Immobilier** : approche du TRI (Taux de Rendement interne), enjeux patrimoniaux (gestion, transmission, fiscalité,...), renégociation de crédits, arbitrages,...
- **Prévoyance** : analyse et validation des besoins, propositions de solutions juridiques et/ou financières
- **Retraite** : estimation des ressources, validation des actions (choix de statut, optimisation de carrière ou investissements à mettre en place,...)
- **Droit civil** : régimes matrimoniaux, organisation du patrimoine pour favoriser la transmission ou la protection du conjoint, accompagnement post-successoral...
- **Fiscalité du particulier** : Recueil des éléments fiscaux  
Réponse aux questions de l'administration fiscale  
Accompagnement auprès du contrôleur fiscal pour la mise en œuvre des actions.

## Traitement des réclamations

SARL CARAT PATRIMOINE au capital de 100 000 € - RCS 789 686 631 LYON – Gérants : Christophe et Delphine RAINERI  
11 Quai Général Sarraill 69006 LYON / Tél. : 04.72.81.00.91 Fax : 04.72.74.16.30

Société de courtage d'assurance enregistrée à l'Orias sous le N° 13002021, [www.orias.fr](http://www.orias.fr) – Intermédiaire en Opération de Banque et Service de Paiement -  
Démarcheur Bancaire et financier - Conseil en Investissements Financiers référencé sous le N°E003406 par l'ANACOFI-CIF, association agréée par  
l'Autorité des Marchés Financiers- Adhérent de l'ANACOFI (Association nationale des conseillers financiers) – Carte de transaction immobilière N° 133598  
– Responsabilité Civile Professionnelle N129 518 409, suivant Art L512-6, R512-14 et A512-4 du code des assurances, souscrite auprès de la compagnie  
MMA Entreprises -COVEA RISK - TVA Intracommunautaire FR 96789686631- CNIL Déclaration normale N°1646820v0  
– NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEURS –



**(Article 325-12 du RGAMF et instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 MAJ-24/04/2013)**

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- le médiateur de l'ANACOFI, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris,
- le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers : Mme Marielle Cohen-Branche, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02,
- l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09.

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Fait en deux exemplaires

A .....

le .....

A .....

le .....

Signature du Conseil

Signature du Client